Dimanche 13 Février 1876 N. 13 SEIZIÈME ANNÉE.

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE LIBÉRAL DU VALAIS

Paraissant le Jeudi et le Dimanche.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Suisse : Un an 10 fr. six mois 5 fr. 50
Trois mois 3 francs.
Etranger : le port en sus.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION
On est prié de s'adresser au bureau du *Confédéré*, à Sion.
On peut s'abonner à tous les bureaux de poste.
Tous les envois doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
15 centimes la ligne ou son espace.
Adresser directement à l'Imprimerie Jos. Beeger, à Sion.

Canton du Valais.

(*Correspondance de Sion*),

Nous avons demandé récemment que le projet de révision fût distribué à temps et qu'il en fût répandu un nombre suffisant d'exemplaires pour que chaque citoyen pût s'édifier par lui-même sur la valeur de cette œuvre législative.

La *Gazette* répondit que la chose allait de soi et traita notre demande de naïveté. Or nous sommes aujourd'hui à la veille du scrutin et nous ignorons encore le projet. A la vérité il a été affiché dans toutes les communes ; mais on ne peut raisonnablement exiger que les citoyens passent une demi journée à grelotter devant cette longue pancarte, eussent-ils d'ailleurs la taille suffisante pour atteindre des yeux le sommet. C'est une publicité tout à fait insuffisante.

Par contre, la proclamation du Conseil d'Etat est répandue partout comme si elle était destinée à remplacer la Constitution ; mais tout le monde s'y fiera-t-il ? Il peut être imprudent de le croire.

Cacher ainsi son œuvre c'est faire supposer qu'on n'a pas confience en elle et qu'on craint de la montrer.

Voilà donc le scrutin qui va s'ouvrir. Quel en sera le résultat ? Il semble au premier abord qu'une touchante unanimité va sortir de l'urne, les partis ayant désarmé ; mais le caprice du peuple *aura popularis* est plus inconstant que celui de la femme. Ce que nous prévoyons c'est peu d'enthousiasme, et, par suite, une assez grande abstention, conduite assez naturelle chez nos populations devenues un peu défiantes par l'expérience et hésitant à cueillir le fruit de peur de rencontrer l'épine. La majorité sera pour l'acceptation, mais il y aura de l'opposition inattendue, venant je ne sais d'où.

Quant à nous, nous n'avons pas changé d'avis à la dernière heure, et ce n'est pas notre habitude, malgré les soupçons de la *Gazette*, qui a rappelé pour justifier sa méfiance, le vote du 21 février, comme si, à cette occasion, notre attitude n'avait pas été caractéristique dès le commencement jusqu'à la fin. Enfin quoi qu'il advienne, nous tâcherons de nous comporter en philosophes, ne nous laissant mourir ni de bonheur, ni de chagrin.

Bas-Valais, le 9 février 1876.

Le *Confédéré* du 6 de ce mois a témoigné avec raison sa surprise que le public fût encore laissé dans l'ignorance du résultat de la souscription de l'emprunt émis à Paris les 14 et 15 janvier. Cette mise en demeure n'a produit aucun effet et la *Gazette du Valais* ne sort pas de son mutisme.

Autre étrangeté. Le *Bulletin officiel* du canton qui a annoncé cet emprunt, n'en a pas même indiqué la quotité. Nous n'avons appris que par d'autres publications, qu'il comprenait 4338 obligations de mille francs, émises à 932 fr. 50. L'Etat se grève donc de 4 338 000 fr. et il en retire 3 500 000 fr. seulement. Sur la différence qui est de 838 000 fr., les souscripteurs bénéficient de 292 815 fr. et les intermédiaires du surplus. Des frais assez notables doivent de plus rester à la charge de l'Etat ! !

Il faut espérer que tous ces détails de l'opération seront communiqués, sans réticence, au Grand-Conseil, dans sa prochaine session extraordinaire.

Pour apprécier avec quelque justesse le dommage que le régime Allet a causé à notre pauvre pays, il ne suffit pas de s'arrêter à la déconfiture de la Banque, aux rescriptions si audacieusement émises à concurrence de 53 millions, aux 550 000 francs de créances communales engagées à Berne, aux titres d'Etat que le gouvernement a promis dernièrement de racheter des détenteurs avec un petit rabais, pour éviter une condamnation imminente par le tribunal fédéral, il faut en outre, prendre en considération l'affaiblissement de la moralité publique et celui du crédit du Canton qui peut se mesurer au taux ruineux auquel le dernier emprunt a été conclu et qui place le Valais sous ce rapport, à l'arrière-garde des Etats confédérés.

Conclusion : Le régime Allet pèsera lourdement sur le peuple, pendant plusieurs générations. (*Un abonné*).

CONFÉDÉRATION SUISSE.

Loi sur le travail. — La commission du Conseil national chargée d'étudier ce projet, s'est réunie lundi, à 10 heures, dans la salle du gouvernement, à l'hôtel-de-ville à Zurich. Cette commission est composée de MM. Kunzli (Argovie), Baud (Vaud), Bleuler (Zurich), Born (Berne), Klein (Bâle), Muller (St-Gall), Philippin (Neuchâtel), Tschudi (Glaris), et Vautier (Genève). Le volumineux dossier des recours, préavis, pétitions, lois étrangères, n'a pu être examiné par tous les membres, aussi a-t-on décidé de commencer pas une excursion pratique, c'est à-dire par une visite aux établissements industriels de la Suisse orientale. On commencera par Winterthur, ses ateliers d'industrie textile, ses fonderies et ses ateliers de construction, puis de cette ville la commission se rendra dans les cantons de St-Gall, de Glaris, et elle entrera à Zurich pour se mettre à l'œuvre.

Militaire. — Hier a eu lieu à la brasserie du Maulbeerbaum une réunion ouvrière convoquée pour traiter la question de taxe militaire. M. Chatelanat, chef du bureau cantonal de statistique, a pris la parole contre la loi dont il a fait ressortir toutes les imperfections. Il a été combattu par MM. Desgouttes, premier secrétaire au Département militaire, Feiss, inspecteur de Wattenwyl. Il y avait en outre à cette réunion quelques députés bernois et des conseillers nationaux. En somme on a décidé d'attendre avant de se prononcer contre la loi.

Emigration. — Il vient de rentrer à Berlin une forte colonne de gens qui avaient émigré au Brésil. Ces pauvres diables ont énormément souffert, et le tableau qu'ils font du pays pourrait peut être intéresser quantité de nos compatriotes qui trouvent le sol suisse trop éloigné de leurs coudes. Il suffit de dire que sur une famille de onze personnes, il ne reste que trois survivants.

L'administration des postes, publie l'ordre de service suivant : Nous informons les offices de postes suisses, pour qu'ils en préviennent en temps et lieu le public intéressé, que dès à présent les envois de messagerie à destination de la République orientale de l'Uruguay, doivent être accompagnés de factures munies du visa de l'agent consulaire de la République d'Uruguay en résidence dans le port d'embarquement respectif.

En conséquence de ces dispositions, les envois de messagerie de la Suisse pour l'Uruguay ne peuvent être admis au transport qu'accompagnés d'une facture que l'expéditeur aura eu soin de faire viser auprés du Consulat d'Uruguay résident au port d'embarquement respectif. Les envois dont il s'git étant généralement acheminés sur Bordeaux, c'est au Consul de l'Uruguay résident dans cette ville que ces expéditeurs auront à s'adresser à cet effet.

Nous apprenons indirectement que le prix du visa des factures est fixé à fr. 5 50.

Les expéditeurs pourvoiront, sous leus propre responsabilité, à l'exécution régulière des formalités de visa et autres requises pour les expéditions à destination de l'Uruguay.

Referendum. — Le Département fédéral de l'Intérieur a soumis au Conseil fédéral dans sa séance du 31 janvier son rapport et ses propositions sur l'affaire du *referendum* demandé à propos de la loi sur les banques ; le Conseil fédéral doit, comme on le sait, trancher la qnestion dans une séance ultérieure.

Deux opinions régnaient dans le sein du Conseil fédéral, les uns se prononçant pour la stricte application de la loi, les autres estimant qu'il fallait laisser suivre son cours au *referendum*, malgré les irrégularités signalées.

Les partisans de cette dernière manière de

voir ajoutent aux signatures valables le chiffre des signatures douteuses, plus les 2,000 signatures de Genève que le bureau fédéral de statisque a déclarées non valables, par le motif quelles ont été légalisées par la chancellerie cantonale et non par les autorités communales respectives. — Ils justifient en outre leur indulgence par les motifs suivants :

Les autorités fédérales sont en partie responsables des légalisations insuffisantes, parce que, dès la première demande de referendum (loi sur le droit de vote des Suisses d'autres cantons et loi sur l'état civil et le mariage) elles n'ont pas songé, vu que le nombre des signatures était énormèment supérieur au chiffre exigé par la loi, à les contrôler exactement, à diriger dès lors l'attention des cantons sur les défectuosités qui se manisfent de nouveau aujourd'hui. En outre, ils faisaient observer qu'une interprétation rigoureuse aboutirait à frustrer des milliers de citoyens de leur droit constitutionnel par la faute de la négligence des autorités communales.

En ce qui concerne les 2,000 signatures du canton de Genève, même en faisant abstraction du fait que la chancellerie cantonale est mieux placée que les autorités communales pour légaliser les signatures, parce qu'elle est en possession de toutes les listes d'électeurs, il serait assez difficile de les déclarer non-valables, après que le Conseil national vient, dans sa dernière session, d'admettre que les élections fédérales de Genève peuvent avoir lieu pour tout le canton dans le Bâtiment électoral à Genève ; le Conseil national a, en effet, rejeté la demande d'invalidation des élections fondée sur le motif que les électeurs n'avaient pu déposer leur vote dans les diverses communes où ils sont domiciliés.

Les partisans de cette opinion pensaient, en revanche, que le Conseil fédéral devrait adresser aux cantons une circulaire afin de les rendre attentifs pour l'avenir aux prescriptions de la loi fédérale sur les votations populaires, et de porter à leur connaissance que, dorénavant, en aucun cas, on ne reconnaîtrait plus comme valables des signatures données à l'appui du referendum, si la capacité électorale des signataires n'était pas expressément attestée par les autorités communales. Ce serait ensuite aux cantons à renseigner celles-ci à cet égard.

(Confédéré de Fribourg).

Il paraît que les exigences formulées par la Confédération pour l'admission d'une place d'armes comme *place d'instruction fédérale* ont effrayé les communes qui s'étaient mises sur les rangs pour le devenir.

On écrit d'Yverdon au *Journal de Genève* que le conseil communal de cette ville vient de décider à l'*unanimité* de ne pas entrer en matière sur le programme fixé par le Conseil fédéral, que nous avons publié il y a peu de jours, et de renoncer ainsi à l'honneur d'être choisie pour place d'instruction de la première division.

« Par contre, le conseil a chargé l'administration municipale d'offrir à l'autorité militaire les places et locaux dont elles dispose en vue de les utilisr pour des cours de répétitions. On dit que pour ces réunions de courte durée, les exigences sont beaucoup plus restreintes.

« Ces décisions ont été prises sur les recommandations de trois officiers supérieurs siégeant au conseil, MM. les lieutenants-colonels de Guimps, Bertsch et Brière. Elles sont approuvées par la population tout entière qui trouve que ses mandataires ont bien agi en refusant de se charger d'une entreprise grevant son budget d'une somme que les plus modérés fixent à *deux millions.* » *Nouvelliste*

L'art. 61 de la constitution fédérale dit : " La liberté de commerce et d'industrie est garanti dans toute l'étendue de la Confédération. » Sont réservées quelques dispositions spéciales, qui ne peuvent rien renfermer de contraire au principe de la liberté de commerce et de l'industrie. L'année dernière le gouvernement bâlois voulut refusér à un pharmacien le droit de s'établir dans la ville de Bâle. Le pharmacien, fort de l'article constitutionnel, recourut au Conseil fédéral et celui-ci lui donna raison, lors même que se basant sur une réglementation cantonale, le gouvernement bâlois prétendit que le nombre des pharmaciens établis était suffisant pour les besoins locaux.

Un cas analogue se présente à Berne. Cette fois-ci le plaignant est un maître ramoneur auquel la police locale voulait interdire l'exercice de sa profession, invoquant sans doute la réglementation et la répartition des honorables membres de cette corporation. M. C. Blunier, maître ramoneur, ne s'est pas laissé intimider, et aux publications de l'autorité de police, il répond par un avis très précis dans lequel il déclare qu'il continuera à exercer sa profession libérale sans plus s'occuper des interdictions qu'on lance contre lui. Il se base sur le nouvel ordre de choses et non plus sur l'art. 39 de 1819, qui, selon lui, n'a plus force de loi.

NOUVELLES DES CANTONS.

BALE-VILLE. — Après une discussion très animée qui a duré plus de six heures, le Grand-Conseil s'est prononcé, par 56 voix contre 53, contre l'interprétation donnée par le gouvernement à la loi sur l'Université, en nommant professeur à une chaire de théologie un candidat autre que celui qui était proposé par la commission de l'instruction publique.

Toutefois, en face du fait accompli, le Grand-Conseil a voté par 62 voix contre 25 une proposition déclarant la nomination valable pour cette fois, tout en qualifiant incorrect le procédé du gouvernement.

En Valais le Conseil d'Etat a fait de même en nommant dans plusieurs arrondissements les officiers d'Etat civil en dehors des présentations des conseils communaux.

BERNE. — Plusieurs journaux se sont hâtés d'annoncer qne la bibliothèque d'Erlach, à Spiez avait été reconstiuée par les soins de divers bibliophiles désireux de conserver au pays une collection aussi intéressante. C'est le *Vaterland* qui annonçait cette nouvelle, elle nous parut sujette à caution, attendu que les amateurs de curiosités précieuses ne connaissent guère les sentiments qu'on voudrait leur prêter. En effet, les livres vendus sont bien définitivement perdus pour le pays ; quant au catalogue, celui qui vient de paraître n'est que la nomenclature de ce qui reste de la bibliothèque, soit quelques milliers de livres qui seront vendus en mai ou juin prochain.

— " Où il y a de la gêne il n'y a pas de plaisir, " semble être devenu la devise de trop de gens à notre époque. Samedi dernier, les employés des chemins de fer se sont payés un bal à Berne, ce qui était incontestablement leur droit ; seulement, à côté du droit il y a le devoir, auquel plusieurs ont, paraît-il, oublié de songer. Si bien que le conducteur de la locomotive et le chauffeur de service pour le premier train de Bienne dimanche matin, s'étant considérablement attardés, les voyageurs, au nombre desquels se trouvait M. le conseiller fédéral Droz, au lieu de partir à 6 heures 20, n'ont pu le faire qu'à 8 heures !

— Le *Handels-Courrier* croit savoir que l'aventure de Merk, l'évadé des prisons de Zurich, est parvenue à la connaissance des collègues de Berne, qui se seraient hardiment mis à la besogne, c'est-à-dire à la confection de clés de bois. Le surveillant ayant remarqué quelque chose d'insolite aurait fait une visite de corps et surpris un certain nombre d'exemplaires de de ce bois sculpté. Le fait est vrai ; nous ajouterons que ces habiles serruriers ont prétendu travailler pour Philadelphie.

— La municipalité de Thoune a demandé a l'autorité militaire fédérale de faire cesser la distribution aux pauvres des restes de soupe de la caserne, qui avait dégénéré en scandale public.

APPENZELL (Ext.) — Des 50 sections dont se compose le Volksverein cantonal, qui compte environ deux mille membres, 42 ont fait parvenir à la commission constituante leur décision relativement au projet de Constitution. En ce qui concerne le système des assistances publiques, 26 sections se déclarent pour l'introduction du principe de l'assistance du domicile, et la plupart avec réserve de réciprocité pour les étrangers au canton ; 31 sections demandent que le droit du peuple de légiférer soit exercé comme jusqu'à présent par la Landsgemeinde.

SAINT-GALL. — Un bourgeois de Masseltrang, assailli par un chien dangereux, crie au secours, et en effet, un chasseur accourt avec son fusil chargé à grenaille. Il tire manque l'homme et le chien, mais atteint deux personnes qui se trouvaient beaucoup plus loin. Une femme est grièvement blessée aux jambes et un enfant a reçu une partie de la charge dans l'estomac ; il a expiré.

GENÈVE. — L'armement des sapeurs-pompiers de la ville de Genève n'a pas trouvé grâce en troisième débat devant le Grand-Conseil. Par 43 voix contre 40, ce corps a adopté un amendement suppressif. A la suite de ce vote la commission a demandé l'ajournement indéfini ; l'ajournement à quinze jours a été adopté.

Après une courte discussion, le Grand-Conseil a adopté le projet de loi portant à 8000 fr. le traitement de M. le professeur Luskowsky (faculté de médecine.)

— En exécution du concordat relatif à la protection des jeunes filles qui se rendent à l'étranger, le Conseil d'Etat a donné son approbation à un modèle de passeport, recommandé par la conférence intercantonale sur cette matière, et qui porte au verso une carte des consulats suisses à l'étranger.

GLARIS. — Le Landrath a commencé la discussion du projet de constitution. Un amendement interdisant aux membres des corporations religieuses toute action dans le domaine de l'instruction publique, a soulevé une vive discussion ; quoique recommandé par un grand nombre d'orateurs influents, il a été rejeté par 53 voix contre 43.

On sait que le canton de Glaris ne compte qu'une faible minorité de catholiques.

SCHAFFHOUSE. -- Le sieur Jone (Anglais?), fondateur de la " Société d'horlogerie internationale, „ laquelle est en pleine déconfiture, a pris le large, comme on pouvait s'y attendre. Il est accusé de malversations et d'escroqueries, et signalé à toutes les polices.

NOUVELLES ETRANGÈRES.

France.

Depuis les élections sénatoriales, la scission entre les deux fractions du parti républicain de Paris s'accentue toujours plus. Vingt-six membres du conseil municipal tous radicaux sauf deux, se présentent déjà comme candidats à la future Assemblée. L'ambition politique de ces messieurs n'est guère du goût des anciens députés de la Seine, d'autant plus que le nombre des représentants de Paris a été réduit de 43 à 25 par la nouvelle constitution Cet état de choses n'est pas fait pour maintenir l'union des démocrates parisiens. Dans les assemblées électorales qui ont été tenues, des discours mordants ont été prononcés : ainsi on a traité les sénateurs Tolain (ancien membre de l'Internationale), de Freycinet et Hérold, de réactionnaires.

Les nombreuses candidatures qui ont surgi dans plusieurs arrondissements contribuent aussi à renforcer le ton ultra-radical de certains orateurs.

Pour s'acquérir la sympathie de la foule, plusieurs candidats croient devoir prendre M. Floquet en exemple, celui qui disait : " Je voudrais bien voir qu'on trouvât n'importe où quelqu'un de plus radical que moi. „

Ces luttes oratoires ultra-radicales commencent à inquiéter les républicains modérés.

— Aux funérailles des victimes du puits Jabin, à St-Etienne, on comptait 66 cercueils (plus de 130 victimes n'ont pas encore été retrouvées). Au premier rang du convoi, on remarquait M. le général d'Abzac, représentant le président de la république, M. de Meaux, ministre de l'agriculture et du commerce, M. Robinet de Cléry, procureur général. Mgr Thibaudier a donné l'absoute.

" Après la cérémonie réligieuse, dit une dépêche, le cortège se reforme et se rend au cimetière. La foule force la porte ; et comment empêcher les parents, les amis, de dire un dernier adieu à leurs morts ?

La douleur, qui s'était contenue pendant toute la journée, fait explosion ; elle devient navrante.

Des femmes, des enfants, des viellards se jettent sur les cercueils, voulant revoir les morts. Les cris et les sanglots couvrent la voix du préfet qui prononce un discours pathétique. Avec beaucoup de ménagements, la force publique fait évacuer l'enceinte du cimetière afin que les fossoyeurs puissent procéder à l'ensevelissement définitif.

Même affluence dans le cimetière protestant, où le ministre a accompagné sept morts.

On a gardé à l'hôpital sept cadavres qui n'ont pas encore pu être reconnus. Deux dépôts de cercueils hâtivement fabriqués viennent d'être ouverts à l'hospice : ces cercueils serviront aux cadavres qui seront retrouvés. A l'heure actuelle, une centaine seulement ont pu être extraits de la mine. Un grand nombre de victimes se trouvent malheureusement dans une galerie dont les boisages brûlent ; force a été de la fermer avec des sacs de terre glaise. „

Le chiffre total de 216 mineurs présents dans la mine au moment de la catastrophe est celui donné par le lampiste. Le poste de jour comprend ordinairement 240 ouvriers environ. Mais le jour de l'accident, c'est-à-dire vendredi, un certain nombre d'entre eux tiraient au sort. Ceux-là doivent s'estimer heureux, quel que soit le numéro qu'ils ont tiré.

— Le total des souscriptions pour les inondés du Midi atteint actuellement 27 millions

Espagne.

Les tempêtes qui ont régné ces jours ont suspendu les opérations militaires.

— En dehors de la guerre civile, les nouvelles ne sont guère satisfaisantes. Depuis un an, la dette s'est accrue de 97 millions de francs, dont on assure qu'une bonne partie a servi à conquérir des volontés rebelles. D'autre part, 61 forçats dangereux viennent de s'évader du bagne de Carthagène, sans se faire payer ceux-là.

— On annonce du Bas Aragon que la gendarmerie vient d'arrêter un des frères du fameux cabacilla Segarra et que l'on a trouvé sur lui le plan d'une insurrection carliste qui doit éclater au printemps dans ces contrées. Cucula doit soulever le Maestrazgo, Marco Bello le Haut-Aragon et Segarra aîné les rives de l'Ebre,

Il faut espérer que maintenant que le plan est connu, il sera facile au gouvernement d'en empêcher l'exécution, quelle que soit la ténacité bien connue du carlisme.

Egypte.

M. Gohar, négociant au service de Munzinger-Pacha, un des fuyards de la déroute, vient d'arriver au Caire, où il a été reçu par M. Heuglin qui l'a présenté au Shédive. M. Gohar a donné de nouveaux détails sur l'événement tragique dans lequel notre compatriote a succombé. Le combat, car c'en était un et non un attentat de brigandage, a duré de 2 à 8 heures du matin et a été une vraie boucherie. 175 hommes sont tombés du côté des Egyptiens et 500 du côté des Gallas. Munzinger tua à coups de revolvér trois Gallas, puis il tomba mortellement blessé ; sa femme reçut deux coups de sabre et trois coups de lance, elle succomba en route. Haggemmacher mourut de soif et d'épuisement le quatrième jour de la retraite ; c'est le cinquième jour seulement qu'on trouva de l'eau et le huitième de la nourriture. Pour apaiser leur soif, les fugitifs burent d'abord leur urine, puis le sang des morts, qui ont été pendant la retraite de 50 environ.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Messager des Alpes* :

La commission chargée par la Société d'histoire de la Suisse romande de s'occuper d'une nouvelle et plus complète édition d'un glossaire patois romand, s'est réunie samedi, à Lausanne, sous la présidence de M. Morel Fatio.

Elle a d'abord pris connaissance du colossal travail déjà exécuté par son président, qui a dépouillé les glossaires Bridel-Favrat, Moratel, Dumure, et ainsi réuni et classé en 48 volumes de fiches, plus de 12,000 mots.

Ce travail est loin d'être complet, et M. Morel estime qu'il devra bien comprendre 60 volumes.

La commission a décidé de faire, sous diverses formes, des appels à la population en général, et à quelques correspondants spéciaux, pour recueillir le plus de mots possible, mots originaux, ainsi que des morceaux en prose ou en vers.

C'est par la presse qu'elle commence ces appels, et toutes communications seront reçues avec reconnaissance par MM. *Morel-Fatio*, *Dumur*, ministre, *Duperrex et Dénéréaz*, professeurs, tous à Lausanne, et *Dulex-Ansermoz*, à Aigle. Nous n'insisterons pas, pour le moment, sur l'importance de cette œuvre nationale et patriotique ; nous nous contenterons de faire remarquer qu'il est moins convenable de fixer, chez nous, cette langue qui s'en va, lorsque quelques-uns de nos confédérés allemands en font donner des cours dans leurs universités,

Il va aussi être tenté de réunir en une société les amis de notre patois, et déjà, à Lausanne un club est en voie de formation où cette langue seule sera tolérée.

On sait que les Etats-Unis ont décidé de ne plus tolérer la polygamie et que l'Etat de l'Utah est incorporé à l'Union. 22,626 femmes ont adressé au Congrès une supplique demandant à ce que l'ancien ordre de choses soit toléré.

Les asperges font déjà leur apparition à Paris. La plupart de ces légumes-primeurs sont récoltés à Asnières où un seul horticulteur récolte chaque jour près de mille bottes, produites par 800 mètres carrés de terrain chauffé au moyen de tuyaux en terre dans lesquels coule nuit et jour de l'eau chauffée à 60 degrés. La production de ces asperges vertes dure du 1er décembre au 31 mars.

VARIÉTÉS.

Nous empruntons au *Conteur Vaudois* la perle suivante ; c'est un rapport d'un maire de l'ordre moral à son préfet :

J'ai le plaisir de vous faire participer au deuil de toute la commune de P..., dont vous m'avez nommé maire par esprit de pure justice réciproque. Un enfant de la susdite commune, nommé Cadet Collon, pauvre fou privé de raison et de discernement, trompant la surveillance de la haute police dont je l'avais investi, s'avança avec une imprudence que je ne puis qualifier sur le rail du train qui passait à grande vitesse exprès. Renversé très-brusquement par la locomotive, nous nous sommes rendu, vêtu de mon écharpe, sur les lieux du sinistre, et nous avons constaté que la tête était séparée du tronc et que la mort avait dû être facile et probablement instantanée. La conduite insensée de ce suicidé est d'autant plus inexplicable que déjà la l'année dernière, un pareil accident lui était arrivé.

Agréez, etc. X., *maire de P...*

En 1875, 32,375 recrues ont passé devant les commissions sanitaires. Sur ce chiffre, 17,719 ont été reconnues aptes au service et 10,092 ont été libérées. Sur 37,421 hommes, 18,923 ont été incorporés, soit 53 $^{55}/_{00}$.

ANNONCES.

Le Département des Ponts et Chaussées met au concours le pilotage pour les palées et brise-glace du nouveau port, sur le Rhône, à établir à Granges.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 21 courant, au dit Département, où l'on peut prendre connaissance du devis et des conditions.

Sion, le 3 février 1876.

Le Département des Ponts et Chaussées.

20— 3—1

VINS A VENDRE.

Fendant. — Arvine. — Rouge fin.

Barbues à vendre

Arvine. — Fendant

S'adresser à Emile Gross, notaire à Martigny-Bourg. 21—?1

REMÈDE INFAILLIBLE

CONTRE

LES RHUMATISMES

ET LES REFROIDISSEMENTS

DÉCOUVERTE RÉCENTE

De tous les remèdes, c'est le seul qui, bien appliqué, guérisse instantanément un simple rhumatisme. Il suffit d'une boîte entière pour vaincre, dans l'espace de quatre à huit jours, le rhumatisme le plus invétéré.

Prix de la demi-boîte : 1 fr. 50

» boîte entière : 3 fr. —

Manière de s'en servir et emballage compris.

De nombreux certificats attestant la guérison de personnes, tant du pays qu'étrangères, sont en possession de l'inventeur.

Balthasar Amstalden,

64—**12—5 *à Sarnen (Obwalden).*

L'ivrognerie.

Pour remédier à l'ivrognerie je possède un moyen qui est infaillible et qui peut être employé sans que le buveur le sache ; plus que 1000 lettres de remerciements constatent le succès. On peut l'avoir, seul véritable, en envoyant fr. 5. 50 ou contre remboursement, chez J. Kessler, chimiste à Fischingen (Thurgovie). 12-6-3

Avis de vente.

La commune de Vérossaz, duement autorisée, expose en vente deex cent-treize plantes de sapin rouge de belle qualité, propres pour bois de construction et d'une exploitation facile.

L'enchère aura lieu le 20 février 1876, à l'hôtel de l'Ecu du Valais, à St-Maurice, à deux heures de l'après-midi, lieu où l'on fera connaître le prix et les conditions.

Vérossaz, le 1er février 1876.

Pour l'Administration,

16—3d2 GEX, président.

AVIS AUX EMIGRANTS.

Autorisé par le gouvernement de la République Argentine, en Amérique, j'expédie des familles par bateaux à vapeur depuis le Valais pour 140 francs par adulte, moitié prix pour les enfants.

Camille SAUDAN,

17—204- Martigny Bâtiaz.

HOUILLE DE FORGE
de 1re qualité.

En vente chez H. BOLL, md de fer, à Sion.

13 6—4

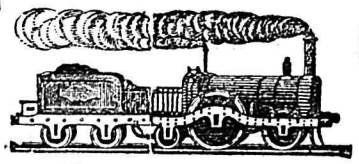

DEMANDE DE TRAVERSES DE CHEMIN DE FER

Le Département des Ponts et Chaussées, au nom de l'Etat du Valais, demande à acheter 23,000 traverses pour le chemin de fer qu'il construit entre Loèche et Viége.

Ces traverses doivent être fournies :

à la Souste	6400	23,000
au pont de Tourtemagne	2700	
» Gampel	4900	
à Tourtemagne Rarogne	6000	
au pont de Baltschieder	2400	
à Viége	600	

Les personnes ou les communes qui seraient dans le cas de faire cette fourniture totale ou partielle, doivent adresser leurs offres au Département des Ponts et Chaussées, à Sion, où elles peuvent prendre connaissance des conditions et du cahier des charges.

Sion, 31 janvier 1876,

Le Conseiller d'État

Chef du Département des Ponts et Chaussées,

19—5—2 J. CHAPPEX.

Graillat-Chauten, Rue Croix-d'Or 29, Genève

L'ÉLIXIR VÉGÉTAL SUISSE

Est depuis 20 ans le plus puissant digestif tonnique cordial connu. Seul il a obtenu à Londres la grande médaille d'Or ; à Paris la médaille d'argent de 1re classe ; la junte hygiénique de Rio-de-Janeiro, après un an d'essai, en a autorisé l'importation. Il agit non seulement dans les cas d'indigestion, de collique et de dyssenterie ; mais c'est le remède assuré contre l'Epilepsie, la Cholérine, le Croup, les Refroidissements et l'incontinence d'urine. En frictions, il guérit les démangeaisons violentes ; en applications les coups et blessures graves. 2 fr. le flacon (brochures). — Dépôt à Sion, chez MM. de Quay, ph., à Sembrancher, Taramarcaz, ph., à Martigny-B. Perrin, ph , à St Maurice, Keller, papetier. 18—10 4

CHEMIN DE FER DU SIMPLON

Concours pour travaux du Chemin de Fer entre La Souste et Viège.

Le Département des Ponts et Chaussées du Valais, au nom de l'Etat, met au concours l'exécution des terrassements, des travaux de fondations, des maçonneries des ouvrages d'art et des travaux de défense contre le Rhône, sur quatre tronçons différents de la section Souste-Viège, sur série de prix pour un ou plusieurs entrepreneurs (un par lot).

Le premier lot, Loëche-Tourtemagne, longueur mètres 1460 est évalué à Fr. 56 000.

2me » Tourtemagne, » » 1760 » » 82 500.

3me » Steg-Schnydrigen » » 2920 » » 125 000.

4me » Viège » » 2400 » » 68 000.

Les personnes qui ont l'intention de soumissionner l'exécution de ces travaux peuvent prendre connaissance, dans les bureaux du Département des Ponts et Chaussées, à Sion, du cahier des charges et des séries de prix, réglant les conditions du marché, ainsi que des plans généraux.

Les soumissions doivent être remises jusqu'au 21 février prochain, à midi, sous pli cacheté, portant : *Soumission pour les travaux du .... lot, aux bureaux du Département des Ponts et Chaussées, à Sion.*

Le Département avertira MM. les soumissionnaires du résultat de leurs offres ; il est réservé d'ailleurs, de prendre en considération à côté des rabais offerts par eux, les garanties qu'ils présentent pour la bonne exécution des travaux. — A conditions égales, les soumissions sur l'ensemble auront la préférence.

Le Conseiller d'Etat

Chef du Département des Ponts et Chaussées

15—5—3 J CHAPPEX.

Avis recommandé.

La Graisse de Caoutchouc (*Kautschkleder fett*) de Bern. Petzold et Cie, est un moyen infaillible pour rendre toute espèce de cuir tel que chaussures, harnais, capotes de voitures, effets *militaires*, courroies de machines, etc., souple et imperméable contre l'humidité, tout en triplant la durée ordinaire.

C'est un véritable *préservatif* contre le *refroidissement* et l'*humidité des pieds*. La vente par kilos et par petit pot. Rabais aux revendeurs. Seul dépôt chez Ch. Imsand-Gaillard, à Sion. 5

AVIS.

Les actionnaires du Casino de Sion sont convoqués en assemblée extraordinaire dimanche, 13 février courant, à 2 heures de l'après-midi.

LE COMITÉ.

19— 2—2

ON DEMANDE une ou deux jeunes personnes comme apprenties tailleuses. — S'adresser à l'imprimerie

A vendre.

Une vigne à Vétroz, dans la meilleure position et en bon état. — S'adresser à JOHO, régent, à Sion. 11—3-3

Le seul DÉPOT pour le canton du Valais de

La Ouate anti-rhumatismale

DU Dr PATTISON

soulage instantanément et guérit radicalement

la Goutte et Rhumatismes

de toute sorte, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine, et maux de gorge.

En rouleaux à fr. 1 et demi-rouleaux à 60 c., chez MM. de QUAY, pharmacien à Sion et G. de WERRA, pharmacien à St-Maurice.

16**9)

Grand assortiment

de papiers peints, couleurs et fournitures de peintures à des prix avantageux, au magasin de Fr. DELVECCHIO, gypseur et peintre à Bex.

2 3—3